Reçu 31 mai/54
[illegible]

93 pages —
93

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

NO. 3000 COUR SUPERIEURE

REUBEN LEVESQUE & AL

Requérants ex-parte.

ENQUÊTE SUR LA MORALITE

****

Dépositions de M. PAUL-EMILE Denis, Date ? - 6 mars 1951
page 70 à 139 inc.

" " " GASTON GODIN, 6 mars 1951 -
page 140 à 163 inc.

AIME GRANDMAISON
Sténographe judiciaire.

Archives de la Ville de Montréal

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

NO; 3,000

REUBEN LEVESQUE & AL

Requérants ex-parte

Sous la Présidence de l'Honorable Juge François Caron.

COMPARUTIONS: Me.Pacifique Plante;
Me.Jean Drapeau, avocats des requérants ex-parte,

Me.Ubald Boisvert, avocat pour des intimés,

Me.René Duranleau,
Me.Edouard Masson,
Me.John Ahern, avocats pour la Ville de Montréal;

A COMPARU:

PAUL-EMILE DENIS, 51 ans, constable de la Ville de Montréal, domicilié à St-Eustache,

INTERROGE PAR ME.PLANTE:

Q Constable Denis, avez-vous déjà fait partie

Archives de la Ville de Montréal

DE l'escouade de la Moralité, du service de la police ?

R Oui, du 29 janvier 1942 au 4 janvier 1947.

Q Du 29 janvier 1942 au 4 janvier 1947 ?

R Oui.

Q En 1947, ne seriez vous pas resté plus longtemps que cela, jusqu'à avril ?

R .....

PAR LA COUR:

Q Qu'est-ce que vous faisiez à la Moralité ?

R J'ai travaillé sur les maisons de désordre, et les bambling houses.

Q Dans les maisons de désordre, quelle était votre fonction particulière?

R De faire des causes sur les maisons de désordre.

Q Quand vous dites: maisons de désordres, vous voulez dire maisons de prostitution ?

R Oui, maisons de prostitution.

Q Comment procédiez-vous pour faire vos causes ?

R On essayait de faire , d'utiliser les moyens

Archives de la Ville de Montréal

qu'on pouvait pour entrer dans les maisons mais c'était la personne qui nous ouvrait la porte pour faire la cause.

Q Qu'est-ce que vous faisiez de cette personne?

R Après cela, quand on allait faire les raids, on allait l'identifier. Lorsqu'on avait pas besoin d'aller en Cour, ony allait pas.

Q Vous n'avez pas eu besoin d'aller en Cour pour témoigner ?

R Oui, une couple de fois.

Q Deux fois en cinq ans ?

R Oui.

Q Vous avez identifié quelles personnes ?

R Ceux qui nous avaient ouvert la porte

Q Celle qui vous avait ouvert la porte ?

R Oui.

Q Est-ce que vous connaissiez les noms des

R Non, jamais

ME. PLANTE:

Q Paulette Dery, vous rappelez-vous de cela ?

R Non, je n'en connais aucune par leur nom. J'en connaissais plusieurs.

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q Est-ce que c'est celle qui vous avait ouvert la porte que vous identifiiez ?

R Oui, c'est celle qui avait ouvert la porte.

Q Et non pas celle avec qui vous faisiez la transaction ?

R Non, c'était celle qui avait ouvert la porte que l'on identifiait.

Q Vous voulez dire celle qui ouvrait la porte, lorsque la descente se faisait ,ou celle qui avait ouvert la porte lorsque vous aviez fait la cause ?

R Lorsqu'on avait fait la cause.

Q Et non pas celle avec qui vous pourriez déterminer un prix ?

R Non.

Q Est-ce que vous n'auriez pas déterminé un prix avec quelqu'un ?

R Oui.

Q Qu'est-ce que vous faisiez ?

R On leur demandait le prix. C'était avec ceux qui nous avaient ouvert la porte qui nous parlaient.

Archives de la Ville de Montréal

Q Etait-elle habillée comme les autres ?

R La même chose.

Q La même chose ?

R Celle-là était habillée. Les autres en-dedans n'étaient pas habillées.

Q Quelle est la différence ?

R Il n'y avait pas grand linge pour ceux qui étaient dans les chambres. Ceux qui ouvraient la porte étaient avec la robe.

Q Les filles n'avaient pas grand linge ?

R Les filles n'avaient pas grand linge.

Q Est-ce que c'était la même chose dans toutes les maisons de prostitution ?

R A peu près.

Q Combien y avait-il de filles dans ces maisons ?

R Cela dépendait. Des places,deux, des autres places trois. Il y en avait jusqu'à neuf dedans.

Q Les autres filles,comment étaient-elles vêtues, celles qui se louaient ?

R Il y en avait qui avaient seulement des slips sur eux autres. D'autres, c'était ni plus ni moins des petites robes de chambre.

Q Est-ce que vous êtes allé au 312 le samedi soir ?

Archives de la Ville de Montréal

Denis.

R Je ne pourrais pas me rappeler.

Q Vous ne vous rappelez pas ?

R Ca fait cinq ans que je suis parti de là.

Q Les soirs où ça marchait bien ?

R Je ne pourrais pas me rappeler quels soirs ou j'ai fait des causes, mais seulement .....

Q Est-ce qu'il y a des dates où ça marchait mieux ?

R Le vendredi, le samedi soir.

Q Est-ce que c'était plus occupé sur le soir ?

R C'était à peu près la même chose.

Q Est-ce qu'il y en avait des maisons où il y en avait une quinzaine ?

R Non, pas nous. Le plus où je suis allé, c'est neuf.

Q Etes-vous déjà allé au 312 ?

Rq Non

Q Jamais ?

R Non

Q Vous connaissez le 312 ?

R Oui.

Q Le 2034, 2036 St-Laurent ?

Q Dans la côte ?

R Oui

Archives de la Ville de Montréal

Q Combien de filles y avait-il là ?

R C'est là que j'en ai vu neuf, je crois.

Q Comment savez-vous qu'il y en avait neuf ?

R Il y en avait neuf dans l'appartement.

Q Ils en faisaient venir neuf dans la salle ?

R Huit ou neuf dans la salle.

PAR LA COUR:

Q Il devait y en avoir d'occupées ?

R Je n'allais pas dans les chambres voir.

Q On vous en offrait à peu près neuf ?

R A peu près cela.

Q Quand vous entriez avec l'officier, vous indiquiez seulement la personne qui avait ouvert la porte ?

R Oui.

Q Et avec qui vous aviez fait le prix généralement ?

R Oui.

Q Maintenant, dans les maisons de jeu, maisons de paris, comment procédiez-vous pour faire votre cause ?

Archives de la Ville de Montréal

R Nous allions dans la maison. Si c'était une barbotte, nous faisions une gageure. Nous portions notre attention sur l'homme de la boîte, qui prenait l'argent. Lorsque nous faisions le raid, c'est lui que nous prenions comme tenancier de la place .

Q C'est la même chose, je suppose, dans les maisons de paris ?

R C'est la même chose. C'est celui à qui on payait pour avoir le billet pour gagner sur les chevaux.

Q Et vous étiez accompagné des officiers ?

R Oui,on était accompagné des officiers et on identifiait l'homme.

Q Et diziez-vous exactement où s'était fait votre jeu ?

R Oui.

Q Qu'est-ce que vous disiez ?

R On disait qu'on était venu faire une gagure et qu'on avait joué tel soir, dans une barbotte, ou un stud poker .

Q Vous faisiez votre rapport ?

R Oui,on faisait notre rapport la nuit avant.

Archives de la Ville de Montréal

Q Avant le raid ?

R Oui, des fois deux jours, cela dépendait des officiers ou du temps que l'on avait.

Q Qu'est-ce que vous disiez dans votre rapport ?

R Où on avait joué et le numéro.

Q Par exemple ?

R Le numéro de telle rue.On avait joué là au stud poker ou à la barbotte.

Q L'adresse de la rue ?

R L'adresse de la rue.

Q Marquiez-vous le nom du tenancier ?

R Oui.

Q Vous ne le saviez pas ?

R Je ne le savais pas.

Q Avez-vous déjà connu des tenanciers ?

R Il y avait seulement Harry Ship que j'ai connu, parce que nous étions avec monsieur Plante quand nous avons fait le raid.

Q Avez-vous déjà connu des gérants ?

R Non

Q Avez-vous déjà fait des causes avec les gérants ?

R C'était avec les boxmen.

Q Maintenant, dans votre rapport à vos officiers supérieurs, après que vous ayiez eu fait la

Archives de la Ville de Montréal

cause, vous donniez seulement l'adresse ?

R Oui, l,adresse.

Q Vous ne disiez pas que vous aviez fait la cause à l'appartement six ou à la chambre sept ?

R Oui, cela dépendait. Cela arrivait assez souvent, lorsqu'il y avait une couple d'appartements dans l'établissement. Si c'est l'appartement cinq ou quatre ou trois, nous marquions dans quel appartement. Nous avons fait une cause pour barbotte dans tel appartement ou stud poker.

Q Est-ce que vous avez déjà fait des causes, est-ce que vous avez fait parfois des causes contre des parties qui étaient déjà cadenassées ?

R Pas à ma connaissance, parce que je n'ai jamais vu de cadenas après les portes, quand nous sommes entrés là.

Q Vous dites que dans certains endroits il y avait deux ou trois pièces ou l'on jouait.

R pour nous, les pièces qui étaient fermées, on ne regardait pas s'il y avait un cadenas ou non. Nous autres, c'était d'entrer dans la place et faire une cause contre les maisons de jeu.

Archives de la Ville de Montréal

Q Comment pouviez-vous identifier la pièce ou une pièce ainsi ?

R Après que nous avions été faire la cause ?

Q Quand vous faisiez la cause.

R On venait à bout d'entrer où ça jouait. Lorsqu'on partait, on regardait s'il y avait un numéro en haut de la porte, pour avoir le numéro de l'appartement. Si c'était seulement une seule pièce, on avait pas de numéro à marquer.

Q Alors, d'après vous, vous donniez la porte, lorsqu'il y avait un numéro dans la pièce où le jeu se faisait, vous donniez ce numéro là dans votre rapport ?

R Oui.

Q Savez -vous ensuite si le mandat se prenait contre les adresses des maisons ou contre les pièces dont vous aviez donné le numéro ?

R Je ne pourrais pas dire, pour les mandats. Nous ne savions même pas quand nous allions faire le raid. Quand nous allions faire le raid, on était appelé à la dernière minute pour aller identifier seulement.

Archives de la Ville de Montréal

Q Quand vous alliez faire des causes, vous jouiiez comme tout le monde ?

R Oui, même chose que les joueurs.

Q S'il s'agissait de barbottes ?

R Oui.

Q Vous vous mêliez aux clients ?

R On semêlait aux clients.

Q Est-ce qu'il se jouait beaucoup d'argent ?

R Oui, il y a des certaines places qui se jouait des gros montants,d'autres places, c'était d'autres montant, d'autres places, c'était un dollar.

Q Quels sortes de montants ?

R Dix piastres, quinze piastree. Ca dépendait des joueurs.Des fois un peu plus.

Q Combien de joueurs ensemble ?

R Il y avait des places qu'il y en avait une trentaine, d'autres places il y en avait peut-être huit, huit à dix.

Q Autour de la même table ?

R A la barbotte.

Q Une dizaine chacune ?

R Oui, une dizaine chacune. Il y avait d'autres montants, quatre piastres, cinq piastres,

Archives de la Ville de Montréal

d'autres fois dix piastres. Il fallait qu'ils couvrent even money.

Q Si l'un gageait dix piastres, l'autre c'était dix piastres ?

R C'est cela.

Q Est-ce qu'il y avait quatre cents piastres, cinq cents piastres sur les tables assez souvent ?

R Pas à ma connaissance. Je n'ai pas vu de ces montants là. Ca marchait de différentes façons. Il y en a qui mettaient dix piastres, d'autres une piastre, deux piastres, jusqu'à ce qu'ils puissent mettre le montant de dix piastres que l'homme avait déposé.

ME. PLANTE:

Q Combien se passait-il de temps entre le moment ou vous aviez fait la cause et la descente ?

R Des fois le lendemain soir.

Q Des fois le lendemain soir ?

R Oui, d'autres fois ça durait deux jours. Ca dépendait de l'ouvrage que nous avions.

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce que cela pouvait s'étirer à une semaine ?

R Pas à ma connaissance.

Q Voulez-vous prendre connaissance de cette photographie qui a été produite comme pièce E-217, et dire si vous connaissez cette personne là?

R Oui.

Q Vous l'avez vue souvent?

R Oui.

PAR LA COUR:

Q. Qui est-elle:Simone Burland ?

ME. PLANTE:

Q Avez-vous eu connaissance si elle était tenancière ou l'avez-vous indiquée comme tenancière à plusieurs endroits différents ?

R Non, je l'ai identifiée à une seule place, moi-même.

Q Vous-même ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

Q Dans ce temps-là ?

R Oui

PAR LA COUR:

Q Vous vous rappelez l'avoir vue seulement une fois ?

R Non, plusieurs fois, mais je l'ai identifiée seulement une fois.

Q Vous l'avez vue plusieurs fois ?

R Plusieurs fois.

Q Etait-elle toujours dans la maison ?

R Non, pas toujours dans les maisons, généralement on les rencontrait pas mal sur la rue;

Q L'avez-vous vue seulement dans les maisons ?

R Seulement une fois.

Q Et vous reconnaissiez sa figure à chaque fois que vous la rencontriez sur la rue ?

R Cela ne s'oublie pas.

Q Vous voulez dire : cette sorte de figure là ne s'oublie pas ?

R La grosseur spécialement.

M.E. TALBOT:

Q Celle-là pesait 425 livres ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui

Q Pensez-vous que cette personne pouvait être une des patronnes ?

R Je ne pourrais pas dire si elle était une propriétaire mais je sais qu'elle était une tenancière. Je l'ai identifiée moi-même.

PAR LA COUR:

Q Est-ce que les propriétaires généralement dans ces maisons-là font assez d'argent ?

R Je ne pourrais pas dire.

Q Avez-vous connu madame Allard ?

R Non monsieur

Q Madame Bisanti ?

R Pas par les noms, peut-être------

Q En général, dans les cinq ans que vous avez fait des causes, n'avez-vous pas fini par apprendre les noms des propriétaires ?

R Non, j'avais toute la division ouest avec un copain. Cela ne nous intéressait pas de savoir les noms. Pourvu qu'on connaisse les figures, c'était suffisant.

C'était suffisant pour votre travail et votre système, sans même chercher des noms.

Archives de la Ville de Montréal

Cela ne vous est pas arrivé de les apprendre ?

R Non

Q Savez-vous s'il y en avait quelques-uns, qui avaient trois, quatre, cinq ou six maisons, des propriétaires ?

R Non, cela, je ne savais pas cela.

Q Savez-vous que ceux qui sont intéressés comme propriétaires de maisons de prostitution en général, font assez d'argent ?

R Ils doivent faire de l'argent, il n'y a pas d'erreur, mais je n'étais pas au courant de leur business.

Q Est-ce que Simone Durland avait l'air d'une femme qui faisait de l'argent ?

R Je ne sais pas, parce qu'elle était toujours habillée de la même manière.

Q Comment habillée ?

R Mal habillée.

Q Est-ce qu'elle avait des bagues, des manteaux de fourrure ?

R Je l'ai toujours vue avec une robe, une robe noire.

ME. PLANTE :

Q Toujours habillée de la même façon

Archives de la Ville de Montréal

De is

R Oui

Q Voulez-vous prendre connaissance de la pièce E-219 et dire si vous reconnaissez cette photographie ?

R Non

Q Vous dites que vous n'oubliez pas ces figures-là ?

R Non, je ne connais pas celle-là.

Q Cela ne vous dit rien ?

R Non, je ne l'ai pas vue.

PAR LA COUR:

Q Combien étiez-vous à faire des causes ?

R Nous étions deux.

Q Deux seulement ?

R Oui

Q Pendant vos cinq ans ?

R J'ai changé de partenaire, nous étions seulement deux pour faire des causes.

Q Dans quelle division étiez-vous ?

R Généralement dans l'ouest.

Q Etiez-vous connu dans les maisons de prostitution ?

R Pas beaucoup, je crois.

Q

Archives de la Ville de Montréal

Q Vous avez dû faire des causes dans les mêmes maisons assez souvent ?

R Non

Q Si vous étiez toujours dans l'ouest ?

R Non, j'ai été environ un an à faire des causes sur la prostitution. Le restant de mon temps, j'ai été sur les maisons de jeu et sur les descentes, lorsque monsieur Plante est arrivé en charge de la moralité, j'étais sur les descentes.

ME. PLANTE:

Q Vous ne faisiez plus de causes à ce moment-là ?

R Non

Q Quand avez-vous cessé de faire des causes ? Au départ du capitaine.....

R Carpenter. Quand Carpenter était là. J'ai changé des filles de rues au gambling.

Q Après que j'ai eu pris la direction ?

R Avant cela.

Q Avant cela ?

R J'ai été blessé en devoir.

Q A tout évènement, vous n'avez pas fait de causes pendant que je dirigeais l'escouade de la moralité ?

Archives de la Ville de Montréal

R Non, j'ai fait seulement des descentes pendant que vous étiez en charge de la moralité.

Q Qui vous donnait des instructions, est-ce que c'était l'officier ?

R L'officier en charge.

Q L'officier en charge ?

R Oui

Q Pour faire des causes ?

R L'officier en charge.

Q De quelle façon vous donnait-il des instructions ?

R Un petit papier blanc.

Q Qu'est-ce qu'il marquait sur le papier blanc?

R Il marquait l'adresse de faire une cause.

Q Vous rappelez-vous 1455 rue Bleury ?

R Oui

Q Où était-ce , cela ? C'était un magasin ou une barbotte ?

R C'était une barbotte.

Q 1455 Bleury ?

R Non, c'était un bookie.

Q Où était-il situé, le bookie ? Est-ce qu'il était au premier étage ?

R Au deuxième, supposé, et au troisième.

Q Au deuxième et au troisième ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui

Q Est-ce que ça ne marchait pas surtout au deuxième étage ?

R Oui, la plus grande partie du temps là.

Q Suivant la pièce E-11, il y avait eu là des appartements, peut-être vingt appartements différents. Est-ce que cela a du bon sens ?

R Non

Q Cela n'a aucun bon sens. Cela n'a pas de bon sens ?

R Pas vingt appartements

PAR LA COUR:

Q Avez-vous déjà rapporté vingt appartements différents ?

R Non

Q En avez-vous rapporté quarante ?

R Non

Q Est-ce que les numéros changeaient d'un jour à l'autre où vous alliez ?

R Je n'ai jamais remarqué. On était tellement habitué d'aller là. En dernier on ne marquait plus les numéros dans la porte.

Archives de la Ville de Montréal

Q Vous saviez le numéro par coeur ?

R On savait le numéro par coeur, on ne s'occupait plus des petits numéros de la porte. On connaissait seulement le numéro de la porte de dehors.

Q Vous preniez seulement le numéro de la porte de dehors ?

R Oui

Q Vous preniez seulement ce numéro là ?

R Oui

Q L'adresse ?

R Oui

Q C'était ce que montrait votre rapport ?

R Oui

Q C'était tout ce que vous aviez eu dans les instructions que vous receviez ?

R On nous donnait seulement l'adresse.

Q Dans votre rapport vous marquiez seulement l'adresse ?

R Oui

ME. PLANTE:

Q 286 Ste-Catherine ouest ?

R Oui

Archives de la Ville de Montréal

Q Chez Harry Feldman ?

R Oui, au deuxième étage.

Q Au deuxième étage ?

R Oui

Q Est-ce qu'il y avait une multitude d'appartements ?

R Il y avait deux étages aussi.

Q Est-ce que c'était le même bookie ?

R Oui, c'était le même bookie. Il montait du deuxième au troisième.

Q Vous n'êtes pas certain ?

R Je ne suis pas certain.

Q Avez-vous déjà vu deux bookies opérer dans la même maison, deux bookies différents ?

R Non

PAR LA COUR:

Q Est-ce que ce n'était pas le même bookie ?

R Ce n'était jamais le même.

Q Vous êtes allé là combien de fois ?

R Trois, quatre fois.

Q Pas plus que cela ?

R Moi, pas plus que cela.

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce que ce n'était pas toujours la même organisation qui jouait là ?

R Cela aurait dû être la même organisation.

ME. PLANTE:

Q Vous n'avez jamais vu deux bookies différents opérer sur le même plancher ?

R Non

vous n'avez jamais vu cela.

PAR LA COUR:

Q Est-ce qu'il y a deux étages différents dans la même bâtisse ?

R Ce serait pas mal dur.

Q Pour qui ?

R Pour les tenanciers, pour celui qui opère le jeu, s'il y avait deux bookies différents dans la même bâtisse.

Q Cela n'aurait pas grand bon sens ?

R Non

ME. PLANTE:

Q Quand vous mettiez le numéro d'appartement, est-ce-que vous rapportiez que cela marchait, par

Archives de la Ville de Montréal

exemple, à 356 Mont-Royal est, appartement 4 ? Pourquoi mettiez-vous le numéro de l'appartement, pourquoi ?

R Parce qu'il y avait un numéro au-dessus de la porte.

Q Qui vous avait dit cela de vous occuper du numéro au-dessus de la porte ?

R Ils l'avaient dit lorsque nous faisions une cause.

Q N'aviez-vous jamais reçu de cours sur la façon de faire des causes ?

R Oui, de vous-même.

Q Avant que je vienne là, n'aviez-vous jamais reçu des cours là-dessus ?

R Non

Q De personne ?

R Non

Q Quand j'ai commencé à donner des cours à l'escouade de la moralité, à votre connaissance, est-ce que tout le monde était obligé d'assister ?

R Oui

Q Les chauffeurs aussi ?

R Oui

Q Les officiers aussi ?

R Oui

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce que vous étiez invités à poser des questions?

R Oui

Q Sur quoi que ce soit ?

R Oui

PAR LA COUR:

Q Vous venez de dire que dans certains cas vous mettiez des numéros d'appartement pour faire la cause. Vous m'avez dit aussi qu'au 1455 vous ne mettiez jamais de numéros d'appartement. Vous connaissiez trop bien l'endroit ?

R Oui, parce que des fois, le bookie, il était dans une seule pièce. C'est pour la raison qu'on ne s'en occupait pas. On ne mettait pas l'appartement, qu'il soit dans une pièce, que ce soit un recoin.

Sur 1455 ?

R Oui

286 ouest rue Ste-Catherine ?

R C'est la même chose. C'est un deuxième et un troisième étage.

Vous ne mettiez pas l'appartement là ?

Archives de la Ville de Montréal

R Noh

ME. PLANTE:

Q 1221 Carré Phillip, chez Baker ?

R C'était encore le deuxième étage.

Q C'était un bookie ?

R Oui

Q Vous ne mettiez pas d'appartement ?

R Non

Q 1212 rue Peel ?

R Au deuxième étage.

Q Mettiez-vous des appartements là ?

R Non

Q 356 Mont-Royal, près de St-Denis ?

R Je ne suis pas allé là.

Q 1018 Place Mont-Royal, à côté de l'hotel Mont-Royal, chez Dedner, mettiez-vous des appartements?

R Oui

Q Oui ?

R Il y avait des appartements, trois appartements.

Q Vous voulez dire: trois pièces ?

R Oui

Q Est-ce que c'était le même bookie ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui. Des fois il n'opérait pas dans le même appartement.

Q C'était le même bookie ?

R Oui

Q Cela avait-il du bon sens de mettre des appartements différents ? Est-ce que cela servait à quelque chose ?

R Moi, je ne sais pas.

PAR LA COUR:

Q Pourquoi mettiez-vous des appartements à 1018 Place Mont-Royal, alors que vous n'en mettiez pas à 1221 et à 1212 Peel ?

R Nous autres, quand on allait faire des causes, ils étaient toujours sur le même plancher sur la rue Peel. Des secousses ils jouaient en arrière.

Q Vous voulez dire 1212 Peel ?

R Oui

Q Vous avez dit que vous ne mettiez pas d'appartement ?

R Non, on ne mettait pas d'appartement.

Q 1018 Place Mont-Royal, vous mettiez des appartements ?

Archives de la Ville de Montréal

R Pas toujours.

ME.PLANTE:

Q A 1244 rue Stanley, chez Harry Davis, vous vous rappelez de cela ?

R Oui

Q Mettiez-vous des appartements là ?

R Non

Q Savez-vous que cela appartenait à Harry Davis ?

R Non, je ne connaissais pas Harry Davis.

Q Avez-vous déjà entendu parler d'un seul vrai boss, pendant tout le temps que vous avez été là ?

R Non, jamais.

Q En avez-vous entendu parler, quand j'ai pris l'escouade de la moralité ?

R Non

Q Avez-vous entendu parler de Harry Ship ?

R Oui, parce que j'ai été avec vous faire la descente.

Q Il n'était pas un vrai boss, Harry Ship ?

R Je ne sais pas.

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q 10 Bernard ouest, une petite maison, deux étages ?

ME.PLANTE:

Q Chez Alderman?

PAR LA COUR:

Q VOUS ne vous rappelez pas ?

R Oui

ME.PLANTE:

Q 1455 rue Metcalfe ?

R Oui

Q Mettiez-v us des appartements là ?

R Non

Q Avez-vous entendu parler de Sam Newdelman ?

R C'est arrivé les premiers temps que j'ai fait des causes. On mettait toujours des appartements, mais après,quand on a été habitué, on n'en mettait plus.

Q Cela a duré combien de temps ?

R Un an.

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q Cela dépendait: vous mettiez des numéros, vous n'en mettiez pas ?

R On en mettait. Apres cela, on est venu tellement habitué à ces places, on ne mettait plus de numéro d'appartement.

ME.PLANTE:

Q Vous dites que vous en avez mis la première année ?

R oui, environ jusqu'à ce qu'on soit habitué de faire des causes.

Q Cela durait un an ?

R A peu près un an et demi.

PAR LA COUR:

Q Vous avez continué combien de temps après cela de faire des causes dans les maisons de jeu ?

R J'ai commencé en 1942, j'ai fini en 1947.

ME.PLANTE:

En 1943, à partir de janvier 1943, à peu près, vous avez cessé de mettre des numéros d'appartements ?

R Oui.

Dans l'intervalle, j'ai été travailler

Archives de la Ville de Montréal

chez les prostituées, les filles de rues.

Q Savez-vous si vos rapports que vous faisiez au sujet des causes étaient conservés dans le poste de police ou de la moralité ?

R Lorsque nous faisions le rapport, si la moralité était concernée.....

Q On conservait le rapport ?

R Je ne pourrais pas dire. Nous faisions le rapport aux officiers supérieurs.

Q Un rapport écrit ou verbal ?

R Par écrit. Seulement sur la petite note qu'il nous avait donné, on lui marquait, nous autres: O.K, quelque chose comme O.K.

Q N'aviez-vous pas besoin d'ajouter l'adresse ?

R Oui, on marquait, si c'était un jeu de cartes, de dés, ou la barbotte.

Q Vous receviez une feuille de l'officier ?

R Oui

Est-ce que c'était une feuille imprimée ou une note ?

R Des fois une note à la longue main, d'autres fois au type.

Un papier déchiré ?

Archives de la Ville de Montréal

R Non, cela venait d'un pad blanc.

Q Il n'y avait pas d'en-tête ?

R Simplement la date.

Q La date et une adresse ?

R Oui

Q Tout ce que vous aviez à faire, quand vous faisiez le rapport: O.K. C'est cela que vous marquiez ?

R Oui, on mentionnait le genre de cause. On nous donnait tel numéro, on allait faire une cause.

Q On vous donnait l'adresse. Vous n'aviez pas besoin de rapporter l'adresse dans votre rapport ?

R On ne rapportait pas l'adresse.

Q 486 Ste-Catherine ouest. Connaissez-vous cela ?

R Je ne peux pas me rappeler.

ME. PLANTE:

Q A côté du Princess, en bas.

R Le barbier.....

Q Ce n'était pas chez un barbier.

R Le barbier était en avant.

PAR LA COUR:

Q Marquiez-vous des appartements là ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui, c'était le même bookie. Des fois il opérait en arrière, d'autres fois il opérait dans l'appartement du milieu.

Q C'était le même ?

R Oui

Me. LANTE:

Q Quand vous parlez d'appartements, c'étaient des pièces ?

R Oui

Q Ce n'était pas des maisons appartements ?

R Non, une chambre .

Q 1017 Ste-Catherine est, au coin d'Amherst ?

R Non

Q vous n'alliez pas dans l'est ?

R Non, dans l'ouest.

Q 463 McGill, vous alliez là ?

R Oui.

Q Mettiez-vous des appartements à 463 McGill ?

R Non

Q Vous n'avez jamais mis d'appartements ?

R Pour les premiers temps que j'ai travaillé. En dernier on ne les marquait pas.

Q En dernier, quand on vous amenait pour identifier

Archives de la Ville de Montréal

le tenancier, est-ce qu'on vous demandait d'identifier une pièce ?

R Non, pas dans ce temps là

PAR LA COUR:

Q Est-ce qu'on vous a jamais demandé d'identifier une pièce ?

R Non

Q Jamais

R Jamais

Q On vous demandait d'identifier la personne avec qui vous aviez fait affaires ?

R Oui

MR. PLANTE:

Q Maintenant, au point de vue des saisies, dans les bookies, qu'est-ce qu'ils saisissaient ?

R On saisissait les formes.

Q Les formes, au premier, au deuxième ?

R On saisissait tout. On arrachait les formes.

PAR LA COUR:

Q Les formes sur les tableaux ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

Me.PLANTE:

Q Les téléphones ?

R Aussi. Ils emportaient toujours les téléphones.

Q Les téléphones, vous jurez cela ?

R Oui

PAR LA COUR:

Q Est-ce que ce n'était pas seulement les écouteurs ?

R Non, ceux que j'ai vus disconnecter, c'étaient les téléphones.

Me.PLANTE:

Q Où cela ?

R A toutes les places.

Q Avez-vous vu disconnecter les téléphones à 1455 Fleury ?

R Oui, j'en ai vus disconnecter à toutes les places où j'ai été.

Q Quand cela ?

R Quand je faisais des causes.

Q En quelle année, cela ?

R J'ai été là de 1942 à 1947. J'ai travaillé et j'ai fait toutes les jobs. Je n'ai pas les dates exactes.

Archives de la Ville de Montréal

Denis

Q Etes-vous venu au raid, le premier septembre, en septembre 1946, à 1455Bleury, quand cela a été démoli ?

R Non.

ME.BOIVERT:

Q Coupiez-vous les fils du téléphone ?

R On disconnectait le téléphone. Ils appelaient au Bell pour commencer, pour le numéro. Je sais qu'ils appelaient le Bell et ensuite ils disconnectaient.

Q Ils avertissaient le Bell ?

R Oui, ils avertissaient le Bell. Quand nous allions sur les raids ou qu'on faisait les causes, on ne s'occupait pas exactement de ce que faisaient les autres. Nous autres, on restait près de la porte pour identifier le boxman.

Q Dans les maisons de paris où vous avez assisté à des descentes ?

R. Oui

Q Vous avez toujours apporté des téléphones?

R Oui, presque toujours, du moins à ma connaissance, on les a toujours rapportés.

Archives de la Ville de Montréal

Q Apportiez-v us aussi les feuilles sur les tableaux ?

R Oui, parce que j'en ai otés beaucoup moi-même, des tableaux.

Q Vous avez assisté à l'arrestation de Harry Ship. A quelle place ?

R Je ne me rappelle pas au juste à quel numéro. Je crois que c'est sur la rue Ste-Catherine, je ne peux pas dire au juste. On avait passé par en arrière. Je n'ai pas été en avant du tout.

Q Combien d'hommes étiez vous ?

R Si je me rappelle, je crois qu'on était de dix à douze.

Q Une dizaine d'hommes

R Oui

Q Me.Plante était présent ?

R Oui, il a entré derrière moi, monsieur Plante. Il a entré droit dans l'appartement.

Q Qui est entré ?

Archives de la Ville de Montréal

R Larose avec la masse. Il a défoncé la porte à coups de masse.

Q Par en arrière ?

R Par en arrière.

Q Avez-vous trouvé une maison en opération cette fois-là ?

R Non, rien, absolument rien. Ils étaient après luncher.

Q Il n'y avait pas de maison ?

R Il n'y avait rien qui marchait là, rien qu'on a trouvé là.

Q Il n'y avait rien qui marchait là, rien que vous avez trouvé ?

R Non, à ma connaissance.

Q Vous avez défoncé une porte pour trouver des gens qui étaient après prendre leur lunch, c'est cela ?

R C'est cela.

Q Parmi ces gens qui étaient là, vous avez trouvé Harry Ship ?

R Non, nous avons attendu longtemps.

Q Le connaissiez-vous ?

R Non.

Q On vous a dit que c'était Harry Ship ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui, on m'a dit que c'était Harry Chip. Après cela, c'est moi qui l'ai escorté aux cellules. C'est là que j'ai vu que c'était Harry Chip.

Q Est-ce qu'il s'est identifié aux cellules ?

R Non, il s'est identifié là-bas.

Q Il n'y avait pas de maison de paris?

R Il n'y avait rien, aucune forme, rien.

Q Cela n'avait pas l'air d'une maison de paris ?

R Non, cela avait l'air plutôt d'une réunion d'amis.

PAR Me McUA:

Q Est-ce que le local avait l'air d'une maison de paris ?

R Il y avait une table pleine de manger et des chaises. Cela n'avait pas l'air d'une maison de paris.

Q Il n'y avait pas de tableaux ?

R Non, aucun tableau.

PAR Me I.VERT:

Q Y avait-il eu une cause de faite, pour cet endroit là à votre connaissance ?

R Je ne peux pas dire, j'étais sur les descentes.

Archives de la Ville de Montréal

Q Personnellement, vous ne le savez pas ?

R Personnellement je ne le sais pas s'il y a eu une cause de faite.

Q Ce devait être difficile de faire un tableau, pas de joueurs.

R C'est une raison que je ne peux pas répondre . C'est une question que je ne sais pas du tout.

Q Vous n'avez pas trouvé étrange vous-même, de faire une descente pareille, pour défoncer une porte à coups de masse, pour y trouver des gens à manger autour d'une table ?

R Dans ce temps là, nos opinions, il faut les garder pour nous autres.

Q Cela, c'était en 1946, pendant que Me.Plante dirigeait la moralité ?

R Oui

Q Et vous ne donniez pas d'opinion dans ce temps-là?

R Non, On suivait le courant.

Q Vous suiviez le courant en 1946, comme c'était en 1945 et 1944. En 1944, vous n'aviez rien à dire sur ce que vos officiers supérieurs faisaient ?

R Non

Q Vous n'avez pas passé de remarques sur une descente pareille ?

R Non, aucune remarque à passer.

Archives de la Ville de Montréal

Q Qu'est-ce qui vous serait arrivé, si vous aviez passé une remarque en 1946, lors de l'arrestation de Harry Ship ?

LE TEMOIN:

Est-ce qu'il faut que je réponde à cette question ?

PAR LA COUR:

Q Oui

R Si j'avais passé une remarque cette fois-là, je me serais ramassé sur le poste à faire le bâton.

Q Qu'est-ce que cela veut dire ?

R Faire le poste, le soir.

Me.BOISVERT:

Q Qui était en charge de la descente ?

R Me.Plante

Q Me.Pacifique Plante ?

R Oui

Q Y a t-il eu une plainte de portée contre Ship ?

R Je sais qu'il a été mis dans les cellules. Je sais qu'ils ont fait une plainte.

Archives de la Ville de Montréal

Q Savez-vous s'il a été acquitté pour cette plainte ?

R Je ne peux pas dire.

Q A cette occasion-là ?

R Je ne peux pas dire, j'étais parti de là. Quand le procès de Ship est arrivé, j'étais parti.

Q Il ne vous est pas arrivé de dire à Me. Plante: "ce n'est pas une maison de paris ".

R Ce n'était pas ma place.

Q Ce n'était pas votre affaire ?

R Non

PAR LA COUR:

Q Vous rappelez-vous à quelle adresse Ship a été arrêté cette fois-là ?

R Non, je n'ai pas été en avant du tout.

Q Vous rappelez-vous si c'était une maison de jeu auparavant ?

R Non, je ne pourrais pas dire, c'était dans l'est

ME.BOISVERT:

Q Est-ce que c'était à 906 Ste-Catherine Est ? cela ne vous dit rien ?

Archives de la Ville de Montréal

R Je crois que j'ai entendu le numéro. Personnellement je ne sais pas.

Q Ce n'est pas loin de chez Dupuis ?

R Je ne peux pas dire. C'était par en arrière.

Q Vous êtes entré par en arrière ?

R Et j'ai sorti par en arrière.

Q Vous n'avez pas remarqué le numéro ?

R Je n'ai pas été en avant du tout.

Q Vous êtes arrivés une douzaine de personne pour défoncer la porte ?

R Peut-être dix ou douze.

Q Pour défoncer la porte par en arrière ?

R Oui

PAR LA COUR:

Q Aviez-vous essayé la porte en avant, d'abord ?

R On est pas allé à la porte en avant.

Q Personne n'est allé ?

R Personne de nous autres.

Q Savez-vous s'il y avait des constables à la porte en avant pour empêcher qui que ce soit de sortir ?

R Non, ce n'est pas moi qui ai pris la porte en avant pour ne pas que personne sorte.

Archives de la Ville de Montréal

ME.BOISVERT:

Q Combien de personnes à l'intérieur y avait-il en train de manger autour de la table ?

PAR LA COUR:

Q A peu près ?

R Huit ou neuf. Ils étaient apres manger autour de la table. La table était du long du mur. C'était aux alentours du milieu de la place.

Q Avez-vous arrêté du monde cette fois-là ?

R Oui, au poste 13 ou 11.

ME.BOISVERT:

Q Est-ce que ce n'était pas plutôt sur la rue Ontario,lorsque vous avez fait la descente ?

R Je crois que oui.

Q Est-ce que vous avez défoncé la porte, à votre souvenir ?

R Je ne peux pas dire sur quelle rue,pas en avant, nous sommes arrivés en arrière.

Q Il y a une chose dont vous êtes certain,c'est que ce n'était pas dans une maison de paris.

Archives de la Ville de Montréal

Cela n'avait pas l'air d'une maison de paris ?

R Non, cela n'avait pas l'air d'une maison de paris avec tout le manger sur la table.

Q Malgré tout cela, les personnes ont été arrêtées ?

R Toute la gang.

Q Ont-ils tous été amenés aux cellules ?

R Oui, tous au poste.

Q Savez-vous quelles sortes d'accusations ont été portées ?

R Non, je ne suis pas avancé pour voir l'accusation qu'ils portaient contre eux autres.

PAR LA COUR:

Q Quand vous avez couru pour aller en avant afin d'empêcher les gens de sortir, vous n'avez pas remarqué au juste ?

R Je n'ai pas sorti. J'ai regardé par en dedans.

Q Par en dedans ?

R Par en dedans.

M. BOISVERT:

Q Ce soir là, avant d'arriver à cette adresse où vous avez défoncé la porte par en arrière pour trouver des gens qui mangeaient autour d'une table, où étiez-vous allé le soir ?

Archives de la Ville de Montréal

LE TEMOIN:

Le même soir ?

Q Oui

R C'était dans l'après-midi

Q Cet après-midi, où étiez-vous allés ?

R Nous sommes partis du bureau de la moralité pour aller là directement.

Q Etiez-vous allés dans l'ouest ?

R Non

Q Vous étiez partis du bureau de la moralité ?

R Oui, pour aller directement à cette place. Je ne sais pas si c'est Ontario ou Ste-Catherine. C'est une des deux places.

Q Vous n'aviez pas deux ou trois endroits à visiter ?

R Non, pas ce jour là. Je crois que c'est le lendemain soir.

Q Vous n'êtes pas allés dans l'ouest à un certain endroit où vous n'avez pas pu entrer et ensuite vous avez dit que vous
vous ne vous souvenez pas de cela ?

R Non, moi je ne suis pas allé.

Q Vous n'êtes pas allé ?

R Non.

Archives de la Ville de Montréal

Q C'est possible que l'escouade de la moralité y soit allée ?

R Oui, c'est possible. Mais moi, c'est dans l'après-midi qu'on a arrêté Harry Ship.

Q Avez-vous suivi des cours, les cours que donnait Me.Plante, Me.Pacifique Plante ?

R Oui, à tous les cours qu'il donnait.

Q Pendant combien de temps ?

R Je ne peux pas dire. N'avais la date exacte.

Q A peu près ?

R Je sais que tous les cours qu'il a donnés, tant que j'étais à la moralité.....

Q Six mois, un an ?

R C'était assez long. Je ne peux pas dire.

Q Combien de temps ?

R Je ne peux pas spécifier de dates. Je crois qu'il donnait une couple de cours par semaine. Je ne peux pas me rappeler au juste.

Q Le soir ?

R Oui

PAR LA COUR:

Q Est-ce que cela a duré plus qu'un mois ?

R Plus qu'un mois.

Q Six mois ou un an ?

Archives de la Ville de Montréal

R Le temps que j'ai été là, cela a dû durer, six mois, sept mois.

M. BOLVAN:

Q Vous avez suivi tous les cours ?

R Tant que j'appartenais à la moralité.

Q Pendant que vous étiez à la moralité ?

R Oui

Q C'était en quelle année ?

R En 1946, je crois.

Q Est-ce que cela a commencé en 1945 ?

R Cela a peut-être commencé en 1945, je ne peux pas me rappeler, mais je sais quand cela a commencé, j'étais là. Tous les cours que j'ai donnés après cela, j'ai été transféré.

Q Qu'est-ce que vous avez appris ?

R Il donnait des cours de la manière de procéder, de faire des causes, pour instruire les constables.

Q De faire des causes et de faire des descentes?

R C'est en partie de la manière de faire des causes et de procéder en Cour et répondreaux questions en Cour.

Archives de la Ville de Montréal

Q Vous avez reçu des cours pour vous dire comment faire des causes ?

R Oui, ni plus ni moins.

Q Ensuite comment rendre vos témoignages en Cour ?

R Oui

Q Qu'est-ce qu'on vous disait.

R Je ne me peux pas me rappeler tout ce qu'il disait.

Q Est-ce que Me.Pacifique Plante vous a indiqué une autre manière, un autre moyen que celui que vous suiviez, par exemple, pour préparer une cause de prostitution ?

R Non, c'était à peu près le même genre.

Q Est-ce que Me.Pacifique Plante vous a dit, pour ce qui concerne les saisies, de saisir les serviettes,les lits, d'emporter les matelas ?

R Non

PAR LA COUR:

Q Est-ce que celui qui fait la cause, est-ce que c'est celui qui saisit ces choses ?

R C'est l'officier qui fait le raid.

Archives de la Ville de Montréal

ME.BOISVERT:

Q Vous faisiez des raids ?

R Oui, je faisais des raids. Celui qui a fait la cause, lui emporte le câdre. Celui qui fait le raid n'emporte rien,ne touche à rien.

Q Dans ces cours Me.Plante vous expliquait ce qu'il fallait emporter pour faire la cause aussi ?

R Oui

Q Il vous disait comment rendre témoignage, quelles étaient les pièces que vous deviez produire pour réussir votre cause ?

R Oui

Q Il ne vous a jamais dit d'emporter les lits ?

R Cela aurait été pas mal difficile de mettre une marque sur un lit de plume.

Q Il ne vous a jamais dit de sortir les lits ?

R Non

Q Est-ce qu'il vous a déjà dit de chercher à trouver le vrai tenancier ?

R Je crois que oui, qu'il a parlé de cela.

Q Il en a été question ?

R Oui

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce qu'il vous a dit comment procéder pour le trouver ?

R Je ne peux pas me rappeler.

Q Vous ne vous souvenez pas s'il vous aurait expliqué comment trouver le vrai tenancier ?

R Quand j'étais sur les raids, ni plus ni moins j'étais sur une cause de présence. J'étais obligé d'y aller. Autrement j'y serais allé.

PAR LA COUR:

Q Vous n'aimez pas l'école ?

R Non, pas à mon âge.

M.E. LEVERT:

Q Est-ce que Me. Plante vous a expliqué dans ses cours comment vous y prendre dans les maisons de bookie ?

R Oui

Q Il en a parlé ?

R Il en a parlé.

Q Est-ce qu'il vous a dit d'emporter des tableaux ?

R Non, il nous l'a fait casser.

Archives de la Ville de Montréal

Q Il vous les a fait casser lors de ces descentes qu'il présidait ?

R Oui

Q Dans ses cours vous a t-il dit....

R Je ne peux pas me rappeler s'il en a parlé, je ne me rappelle pas.

PAR LA COUR

Ces faits vous ont plus frappé que ses paroles ?

R Oui

M.LOISVERT:

Q A quelle place avez-vous vu des tableaux cassés ?

R Toutes les places, les barbottes, exactement combien de places où j'ai été avec monsieur Plante, toutes les places où on a été, on a cassé les tableaux.

Q AVEZ-vous cassé des calorifères?

R Cela aurait pû arriver.

Q Dîtes-vous des portes ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

Q Etes-vous entré à 286 .te-Catherine ouest avec Me.Plante pour aller faire un raid ?

R Non

Q Vous n'êtes pas allé là ?

R Non

Q Vous n'avez pas eu connaissance qu'il y a eu un raid de fait à cet endroit là ?

R N n

Q Avez-vous eu connaissance de la descente faite par Me.Plante à 1221 Carré P illip ?

R O i

Q L'accompagniez vous ?

R Oui

Q Est-ce que la maison opérait à ce moment-là ?

R Je crois que non.

Q La maison n'opérait pas. Il y a eu une descente de faite ?

R Je ne me souviens pas.

Q Vous ne vous souvenez pas qu'on a arrêté un vieux sourd, on l'a accusé d'être le tenancier ?

R Je ne me souviens pas de cela.

Q Accompagniez-vous Me.Plante pour aller à 6552 .t-Hubert ?

Archives de la Ville de Montréal

R Non

Q Vous n'étiez pas là ?

R Non

Q A 6527 St-Hubert ?

R Non

Q Est-ce que la façon de présenter des causes, la façon de procéder pour présenter des causes en 1946 et 1947 différait de celle de 1945, 1944, 1943 et 1942 ?

R La seule différence dans le raid.

Q Pour préparer les causes ?

R C'est la même chose.

Q Pour les raids ?

R Les raids, il y avait un peu de changement. On cassait tout en dernier. En premier on cassait moins. On emportait les tables.

Q Aviez-vous besoin d'emporter des murs, des tableaux, pour prouver une cause de maison de paris ?

R Non, parce que dans les cas où on les emportait, on les emportait tout cassé.

Q Trouviez-vous utile de briser les tableaux pour préparer une cause ?

R Non

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q L'opinion du témoin ne m'affecte pas. Vous ne trouviez pas utile d'enlever tout ce qu'il y avait au jeu ?

R Pas pour faire la cause.

Q Pour faire les raids ?

R Il fallait tout ôter pour le raid.

Q Est-ce que ce n'était pas mieux de tout emporter pour arrêter le jeu que de laisser cela là ?

R Il m'a demandé pour préparer la cause: là,on emportait rien.

ME.BOISVERT:

Q Pour faire votre preuve à la Cour, aviez-vous besoin du tableau ?

R Non, on avait le papier qu'on avait pagé sur un cheval.

Q La saisie qui était faite lors d'une descente , c'était pour faire la preuve à la Cour ?

R Je ne pourrais pas dire. Je n'ai jamais vu monter des paquets de bois semblables dans la Cour.

Q Les descentes que vous faisiez en 1944, 1943, quand vous saisissiez les feuilles et les tableaux, c'était pour emporter comme preuve à la Cour ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui

Q Au cas où l'accusé aurait plaidé non coupable ?

R Oui

Q C'est pour cela ?

R Oui

Q Alors, si vous avez une preuve à faire dans une cause de paris, aviez-vous besoin des tableaux ?

R Des sheets et des téléphones.

Q C'est suffisant ?

R Oui

Q Avez-vous eu une cause, avez-vous vu une cause rejetée parce que vous n'aviez pas saisi le tableau ?

R Non, je n'en ai pas vue.

Q Vous n'avez pas eu connaissance de cela ?

R Non

Q Lors des descentes auxquelles vous participiez, n'était-il pas suffisant que vous emportiez, que vous saisissiez juste ce qui était nécessaire pour faire votre cause, c'est-à-dire pour prouver votre cause ?

R Nous autres, on marchait d'après les ordres que l'on avait. Si on avait ordre de casser

Archives de la Ville de Montréal

les tableaux, on les cassait. Si on avait ordre de les laisser là, on les laissait là. C'était de la manière qu'on marchait.

PAR LA COUR:

Q Si dix personnes voient un individu en tuer un autre,et que la police arrête l'individu qui a tué, est-ce que c'est nécessaire d'apporter le révolver en Cour pour prouver que l'accusé a tué l'autre ?

R C'est toujours préférable.

Q Est-ce que c'est nécessaire ?

R Oui

Q Non, ce n'est pas nécessaire. Seulement est-ce que c'est utile d'enlever le revolver à celui qui a tué ou si c'est préférable de le lui laisser entre les mains ?

R C'est mieux de le lui enlever.

Q C'est la même chose pour les gamblers. Ce n'est pas nécessaire de tout saisir pour faire une cause,mais pour arrêter le crime, c'est nécessaire de tout saisir pour arrêter le crime.

Archives de la Ville de Montréal

MR.BOISVERT:

Q Avez-vous accompagné Me.Plante pour d'autres descentes ?

R Je l'ai accompagné pour plusieurs descentes, le temps que j'ai été là. Je ne me rappelle pas toutes les places où l'on a été. Nous autres, quand on fait des descentes, on ne marque pas le numéro. On marque rien. On va simplement avec l'officier en charge. On voit à mettre les prisonniers en patrouille pour les descendre au poste.

Q Lors des descentes auxquelles vous avez participé avec Me.Plante et d'autres, saviez-vous à quel endroit vous alliez avant de partir ?

R Non

Q Vous saviez les ordres sans savoir à quelle adresse vous alliez ?

R Oui, on suivait l'officier en charge.

Q Et vous obteniez l'adresse au moment de la descente ?

R Oui, si l'on passait par en avant, mais par en arrière, on ne savait même pas l'adresse.

Archives de la Ville de Montréal

Q Par en arrière vous ne saviez même pas l'adresse ?

R Oui

Q Avez-vous vu de la différence entre cette façon de procéder pour aller faire certaines descentes et celle qui existait avant Le. Plante ?

R C'était la même chose.

PAR LA COUR:

Q Est-ce que le jeu s'est arrêté ?

R Le jeu a arrêté une secousse, le jeu arrêtait une secousse, ça reprenait d'autres secousses.

Q Quand cela ?

R A toutes les fois qu'ils faisaient des raids, des certaines places ça arrêtait et d'autres places.....

M. LE JUGE:

Q Vous savez qu'il y a eu des maisons qui ont cessé de fonctionner, en 1946. Vous avez eu connaissance ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

Q Avez-vous eu connaissance que d'autres se sont ouvertes ?

R Non, je ne me rappelle pas du moins. Je n'étais pas sur les causes, j'étais seulement sur les raids.

Q Jusqu'à quelle date en 1947 avez-vous été sur l'escouade de la moralité ?

R Le 4 janvier 1947.

Q Vous n'étiez pas là en 1947 ?

R Non, j'ai parti en 1947. J'étais là en 1946.

Q Vous savez ce qui s'est passé en 1947 ?

R Non, du tout.

Q Avez-vous participé à une descente sur les barbottes volantes ?

R Non

Q A aucun moment ?

R A aucun moment.

ME. PLANTÉ:

Est-ce que vous jurez que jurez que je suis allé au Carré Phillip à une maison de paris en votre présence, vous jurez cela ?

R Non, je ne peux pas me rappeler exactement où nous sommes allés. On a été à plusieurs places.

Archives de la Ville de Montréal

Q Tout à l'heure vous avez répondu à des questions précises de Me.Boisvert. Vous avez parlé que vous m'avez accompagné avec les autres membres de l'escouade de la moralité,au Carré Phil'ip. Le savez-vous

o oui ou non ?

R Je n'étais pas certain si vous y étiez.

Q Le savez-vous oui ou non ?

R Non, je ne sais pas.

Q Savez vous où Harry Chip a été arrêté ?

R Je sais qu'il a été arrêté soit sur la rue Ontario ou sur la rue Ste-Catherine. Je savais qu'on avait passé par en arrière. C'est vous-même qui dirigiez l'escouade de la moralité.

Q Savez-vous si c'était dans l'est ou dans l'ouest sur la rue Ste-Catherine ?

R Dans l'est.

Q Est-ce que c'est à l'ouest de St-Hubert?

R Je ne peux pas dire, je ne sais pas.

Q Où étiez-vous, est-ce qu'on vous a mis un bandeau sur les yeux ?

R Non, on ne m'a pas mis de bandeau. On était trois machines, j'étais dans la première.

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce que vous étiez en mesure de voir où vous alliez ?

R Non, je n'étais pas en mesure de voir. Vous savez comment on était pacté, pour faire des descente. Des fois on en avait assis sur nous autres.

Q Il y avait trois machines ?

R On était, je ne sais pas, dix à douze, peut-être plus.

Q Combien de personnes contenaient ces machines-là

R Ci q, six hommes.

Q Est-ce qu'on ne me met pas six généralement?

R Cela peut arriver, quand on fait des descentes, on peut s'asseoir les uns sur les autres.

Q Vous étiez tellement tassés, c'est la raison pour laquelle vous ne saviez pas où vous alliez ?

R Non.....

Q Effectivement vous ne savez pas où Harry Ship a été arrêté ?

R Non, je ne sais pas.

Q La rue ?

R Non, je ne sais pas. Je ne peux pas dire si c'est Ontario ou Ste-Catherine.

Archives de la Ville de Montréal

Denis

Q Est-ce que ce n'est pas à 1976 rue Ste-Catherine, près de Papineau ?

R Je ne sais pas, je ne peux pas dire. Je ne suis pas allé en avant.

Q Est-ce que je vous ai donné des instructions avant ?

R Non, j'étais avec Caron quand vous les avez données. Vous avez dit de défoncer la porte.

Q Quand vous dites que c'est moi qui étais en charge, est-ce que c'était comme étant l'avocat de la police ?

R Oui

Q Qui était en charge ?

R Monsieur Coupal

Q Et le capitaine Piché ?

R Il n'était pas là sur le raid.

Q Vous jurez cela ?

R Pas quand on est entré . S'il est venu, c'est après.

Q Il n'était pas dans une des trois automobiles ?

R Non. Il n'était pas en dedans non plus.

Q Saviez-vous combien de temanciers ont été arrêtés là ?

Archives de la Ville de Montréal

R On m'avait dit qu'il y en avait plusieurs.

Q est-ce qu'il n'y avait pas quatre tenanciers arrêtés ?

R Je ne sais pas.

Q On vous a dit qu'il y en avait quatre ?

R Oui, on m'a dit qu'il y en avait quatre.

Q Vous dites que, d'après vous, ce n'était pas une maison de paris ?

R Non. Il n'y avait rien qui faisait voir une maison de jeu.

Q Est-ce que vous êtes arrivé là vers midi, midi et demi ?

R Environ

Q Est-ce que la salle où la majorité des personnes ont été arrêtées, est-ce que c'était une salle qui donnait vers l'avant de la maison ou vers l'arrière ?

R Quand nous sommes arrivés, il y en avait en arrière et en avant où étaient les tables. On mangeait dessus.

Q La grande table, est-ce qu'elle n'était pas en arrière ?

LE JUGE:

La grande salle où était la table à manger ?

Archives de la Ville de Montréal

Q oui

R Oui

Q C'était en arrière ?

R Je n'ai rien vu de jeu là.

Q Avez-vous vu un gros télétype qui marchait constamment ?

R Je ne l'ai pas vu.

Q Vous n'avez pas vu cela ?

R Non

Q Est-ce qu'on vous a parlé de cette cause là avant ?

R Non

Faites-vous exprès pour répondre de la façon que vous le faites à la Cour ?

R Vous m'avez posé des questions.

Q N'est-il pas vrai qu'il y avait un gros télétype ?

R Non, je ne l'ai pas vu. J'ai couru à la porte en avant. S'il y avait un télétype, je ne l'ai pas vu.

Est-ce qu'il n'y avait pas quatre téléphones qui recevaient des téléphones de Chicago et de Toronto ?

Archives de la Ville de Montréal

R Non, j'ai couru en avant. Quand on est sorti, j'ai conduit Harry Ship à la cellule.

Q Voulez vous prendre connaissance de la pièce P 114 et dire si vous avez vu un instrument de ce type là lorsque Harry Ship a été arrêté ?

R je n'ai pas remarqué. Je ne peux pas dire s'il était là oui ou non, je ne l'ai pas vu.

Q Cela ne vous intéressait pas de voir cela ?

R Je ne connais pas cela.

Q Vous n'avez jamais vu cela chez un bookie ?

R Non, jamais.

Q Lorsque vous vous êtes présenté en arrière, vous dites que vous avez été assigné par vos officiers ou par quelqu'un d'arriver en arrière ?

R Oui

Q Où on arrêtait Harry Ship. A votre connaissance est-ce que les officiers ont frappé avant pour demander d'ouvrir au nom de la loi ?

R Non

Q Dites-vous que ça n'a pas été fait ou que vous ne vous rappelez pas si cela a été fait, oui ou non ?

R Je ne me rappelle pas si cela a été fait. Le premier qui est arrivé, c'est Larose. j'étais en deuxième.

Archives de la Ville de Montréal

Q Où j'étais, moi ?

R Vous avez entré après moi.

Q Est-ce que j'étais avec vous autres ?

R Oui, vous étiez parmi la gang.

Q Etiez-vous parmi ceux qui étaient chargés de défoncer ?

R Oui

Q Alors, vous n'étiez pas loin ?

R J'étais à côté de Larose.

Q Vous rappelez-vous, oui ou non si un officier a frappé dans la fenêtre et a demandé d'ouvrir au nom de la loi ?

R Je ne me rappelle pas de cela.

Q Ne faites pas exprès pour ne pas vous rappeler?

R Non, je ne fais pas exprès.

Q Est-ce que la porte était ouverte ?

R Non, elle était barrée.

Q Est-ce que les gens ont refusé d'ouvrir la porte ?

R Je ne sais pas.

Q Est-ce qu'on ne pouvait pas les voir à travers les stores vénitiens?

R Je ne les ai pas vus.

Q Pendant que vous étiez là; est-ce que les quatre téléphones n'ont pas constamment fonctionné ?

Archives de la Ville de Montréal

R J'ai couru à la porte en avant.

PAR LA COUR:

Q En courant, vous ne portiez pas des oreilles ?

R Je n'ai pas entendu.

ME.BOULVERT:

Q On vous a demandé si Harry Ship a été acquitté. Savez-vous s'il a été acquitté après son départ de la place ?

R Je ne sais pas.

ME.PLANTE:

Q Etait-il possible d'emporter des tableaux qui étaient vissés aux murs ,est-ce qu'il était possible de les enlever sans les briser ?

R Non

Q Est-ce que je vous ai recommandé d'essayer de les emporter dans la mesure du possible sans les briser ?

R Vous avez dit de les descendre.

Q Est-ce que je vous ai demandé de les descendre, est-ce que je vous ai demandé de les descendre,

Archives de la Ville de Montréal

est-ce que je vous ai demandé de les briser ou de les descendre sans les briser ?

R A ma connaissance vous avez dit de les descendre.

Q Avez-vous vu l'escouade de la moralité briser quoi que ce soit, quand vous pouvez conserver cela intact ?

R Non. La seule chose qu'on a brisée, c'est les tableaux.

Q Vous n'avez pas vu briser de tables ?

R Non

ME.LOISVERT:

Q On vous a montré un meuble. Vous ne pouvez pas vous souvenir de la descente ?

R Non

Q Est-ce que les photographes sont venus au moment de la descente ?

R Non

Q Vous n'avez pas vu personne prendre des photographies du meuble qu'on vous exhibe ?

R Non, je n'ai pas vu personne.

ET LE TEMOIN NE DIT PLUS.

Je, soussigné, sténographe judiciaire, déclare et certifie que les feuillets qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la déposition donnée par le témoin ci-dessus; le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNE:

Archives de la Ville de Montréal

Sténographe judiciaire

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO.3,000

REUBEN LEVESQUE & AL

Requérants ex-parte

SOUS LA PRESIDENCE DE: L'Honorable Juge François Caron.

COMPARUTIONS: Me.Pacifique Plante,
Me.Jean Drapeau, avocats des requérants ex-parte

Me.Ubald Boisvert, avocat pour des intimés

Me.René Duranleau,
Me.Edouard Masson,
Me.John Ahern, avocats pour la Ville de Montréal.

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-ET-UN (1951) le six (6) mars,

A COMPARU:

GASTON GODIN, 41 ans, sergent de police à la Ville de Montréal, 5206-A rue Des Erables

Archives de la Ville de Montréal

INTERROGE PAR Me. PLANTE:

Q Avez-vous déjà été préposé à l'escouade de la moralité du Service de la Police de la Ville de Montréal ?

R Oui monsieur

Q Est-ce que le renseignement que j'ai ici est exact: est-ce que vous auriez été là du 27 mai 1943 au 31 juillet 1946 ?

R Oui monsieur

Q En 1943, quel était votre officier supérieur ?

R Monsieur Carpenter.

Q Est-ce que le sergent Claire, le lieutenant Lemay et le lieutenant St-Jean étaient là comme officiers ?

R Oui

Q Est-ce qu'il y avait d'autres officiers en 1943 ?

R Non monsieur

Q En 1943 à quel travail avez-vous été préposé à l'escouade de la moralité ?

R Sur le jeu.

Q Faire des causes contre les maisons de jeu ?

R Faire des causes contre les maisons de jeu .

Archives de la Ville de Montréal

Q Dans ces causes, est-ce que c'est Carpenter lui-même qui vous donnait des instructions?

R Oui monsieur

Q Est-ce qu'il y a seulement lui qui vous donnait des instructions ?

R Oui

Q Et les instructions que vous receviez pour faire des causes contre les maisons de jeu, de quelle façon vous étaient-elles transmises par cet officier ?

R Sur un papier. On avait marqué l'adresse.

Q Est-ce que c'était toute l'instruction qu'on vous donnait ?

R C'est tout.

Q Combien de temps avez-vous été préposé à ce genre de causes ?

R Environ deux ans, deux ans et demi, dans les bookies.

Q Dans les bookies ?

R Oui

Q Avez-vous travaillé sur les maisons de jeu également ?

R Oui monsieur.

Archives de la Ville de Montréal

Q Est-ce que, au moment où vous travailliez sur les bookies, que vous travailliez également sur les maisons de jeu en même temps ?

R Oui monsieur.

Q Alors, vous faisiez les deux.

R Les deux, c'est cela.

Q Etiez-vous dans toute la ville ?

R Non, dans la division est, à partir de St-Laurent.

Q Alors, comment procédiez-vous pour faire une cause contre un bookie ? On vous avait donné un numéro et ce numéro qu'on vous donnait, est-ce que c'était simplement un numéro civique ?

R Oui, c'est cela.

Q Est-ce que 906 Ste-Catherine, est-ce que c'était une des maisons que vous connaissiez où vous avez fait des causes ?

R Oui, une fois.

Q Lorsqu'on vous disait: faites une cause 906 Ste-Catherine; paris, est-ce que c'était toute l'instruction qu'on vous donnait ?

R Oui

Q Est-ce qu'on vous indiquait les numéros d'appartements ?

Archives de la Ville de Montréal

R Pas à ma connaissance.

Q Pendant tout le temps que vous avez été là ?

R Oui monsieur, pas à ma connaissance.

Q On ne vous a jamais dit: faites une cause contre 906, appartement 42 ?

R Non

Q Lorsque vous faisiez votre rapport, est-ce qu'il était verbal ou écrit ?

R Ecrit, la cause faite.

Q Vous marquiez le numéro ?

R Sur ma feuille qu'on nous avait donné, sur la même feuille on marquait la cause faite.

Q Pas plus de détails que cela ?

R Pas plus de détails que cela.

Q Et vous n'ajoutiez pas le numéro de l'appartement sur ce rapport là ?

R Non monsieur

Q Alliez-vous aux descentes pour l'identification du tenancier ?

R Il fallait y aller.

Q Est-ce qu'on vous a demandé à aucun moment d'identifier quelques pièces ?

R Il fallait identifier l'endroit où on faisait la cause.

Archives de la Ville de Montréal

Q La maison ?

R Non, à l'intérieur.

Q Dans ces maisons, est-ce que c'était une seule bâtisse, un seul bookie, une même maison de jeu ?

R Cela dépendait.

Q Avez-vous jamais vu deux bookies opérer ensemble dans la même bâtisse ?,

R Jamais, non.

Q C'était un établissement ?

R Oui

Q 906 Ste-Catherine, c'était un bookie ?

R oui, un bookie.

Q De l'autre côté de la rue, 1017 Ste-Catherine, c'était un bookie aussi ?

R Oui

Q On jouait aux cartes également ?

R Oui

Q Savez-vous qui tenait le bookie et la maison de jeu à 1017 rue Amherst ?

R Non monsieur

Q N'avez-vous jamais entendu parler de Lucien Lamer ?

R Non, jamais.

Archives de la Ville de Montréal

Q Avez-vous fait des causes aussi à 1017 Ste-Catherine ?

R Oui

Q Vous dites qu'il vous arrivait que vous alliez identifier. Vous identifiiez une pièce, est-ce que c'est cela que vous voulez dire ?

R On entrait lorsqu'on allait faire le raid, nous identifiions la pièce pour créer une atmosphère au juge, lorsqu'on allait plaider la cause , si on avait à plaider la cause.

Q Pour créer une atmosphère au juge. Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

R C'est vous-même dans un de vos cours.....

Q Je vous parle de 1943.

R Il fallait identifier l'endroit, savoir s'il y avait des feuilles sur le mur, un comptoir pour recevoir les billets et le type qui était en arrière du comptoir qui recevait l'argent.

Q Vous dites que vous faisiez des observations vous-même ?

R Oui

Q Lorsque la descente se faisait, est ce que vos officiers.....

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q Identifiez-vous la personne qui vous avait vendu le billet ?

R Oui monsieur

Q Ou bien si vous identifiiez le coin ou la pièce où la vente s'était faite ?

R L'individu qui avait vendu le billet.

Q Rien d'autre chose ?

R Rien d'autre chose.

Q Est-ce que nous nous comprenons bien ? Lorsque la descente se faisait, vous accompagniez l'officier qui la dirigeait ?

R Oui

Q Et vous indentifiiez l'individu qui vous avait vendu le billet, s'il s'agissait d'une maison de paris ?

R Oui monsieur

Q Ou l'individu qui était trouper, s'il s'agissait d'une maison de jeu ?

R Oui

Q Ou l'individu qui ramassait la cagnotte, si c'était un jeu de cartes ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

R Oui

Q Mais jamais vous identifiiez l'endroit exact où vous alliez jouer ?

R Non monsieur

Q Seulement l'adresse ?

R Non

Q Mais jamais l'appartement deux ou dix ?

R Non, pas du tout.

Q Est-ce que durant les deux ans et demi que vous avez fait des causes et que vous avez accompagné la police dans des descentes, vous avez toujours agi de la même façon ?

R Toujours.

Q Vous occupiez-vous dans votre identification, lorsque la descente se faisait du numéro qui aurait existé au-dessus de telle porte, de tel cabanon ou division ?

R Je ne me souviens pas.

Q Vous avez fait cela deux ans et demi ?

R Oui

Q C'est à-dire que vous avez fait des descentes, vous avez accompagné des officiers qui faisaient des descentes ?

R Oui

Archives de la Ville de Montréal

Q Ce dont vous vous occupiez, c'était l'identification de la personne ?

R Oui

Q En arrivant, qui faisait l'identification? c'était vous ?

R Oui

Q Et cette personne que vous identifiiez était-elle toujours au même endroit où vous aviez fait la cause ?

R Pas toujours. Des fois en avant du comptoir ou en arrière.

Q Est-ce qu'elle était dans une autre pièce ?

R Non, pas à ma connaissance. On parle d'une pièce où on fait la cause.

Q Dans votre identification mentionniez-vous la pièce ou seulement la personne ?

R Non monsieur, on ne mentionnait pas la pièce

Q La personne seulement?

R La personne seulement.

ME.PLANTE:

Q Avez-vous jamais vu des cadenas dans ces maisons de jeu ou de paris où vous alliez faire des causes ?

Archives de la Ville de Montréal

R Je ne me souviens pas.

Q Vous ne vous souvenez pas avoir vu de cadenas ?

R Je ne me souviens pas avoir vu de cadenas.

Q Aviez-vous de la difficulté à entrer dans ces maisons là ?

LE TÉMOIN:

Pour faire la cause ?

Q Oui

R Oui monsieur

Q En 1943, aviez-vous de la difficulté ?

R Oui c'est arrivé quelquefois.

Q

PAR LA COUR:

Q Comment réussissiez-vous à acheter un billet ?

R C'est arrivé quelques fois qu'on a envoyé un autre à notre place.

Q C'est arrivé quelques fois ,on ne vous a pas gardé deux ans et demi à faire des causes ?

R Non, c'est arrivé quelques fois, on en a envoyé d'autres à notre place.

Archives de la Ville de Montréal

Q En général, est-ce que vous aviez de la difficulté à entrer ?

R Non monsieur,on était en civil.

Q Aviez vous à travailler souvent au même endroit ?

R A toutes les fois qu'on nous le demandait.

Q Est-ce que vous alliez souvent au même endroit à votre connaissance ?

R C'était à peu près régulier, à peu près tous les endroits, Je ne me souviens pas à quelle place où j'aurais été plus souvent qu'à d'autres.

Q 1017 Ste-Catherine, vous dites que vous êtes allé là seulement une fois ?

R Non, plusieurs fois. On pourrait dire quelques fois.

Q Vous êtes allé plusieurs fois ?

R Oui

Q Est-ce qu'on vous connaissait ?

R Non

Q Les raids se faisaient, si je comprends bien, après votre visite ?

R Une journée, deux jours, des fois le soir même.

Q Vous dites que vous êtes allé plusieurs fois. Combien de fois environ ? Cinquante fois, cent fois ?

Archives de la Ville de Montréal

R Non, une dizaine de fois.

Q 906 Ste-Catherine est, connaissez-vous cela ?

R Oui, on est allé une fois.

Q Une fois seulement ?

R Oui, si je me souviens bien, je suis allé une fois.

Q Quelles sont les autres maisons où vous alliez souvent ?

MR.PLANTE:

Q 327 Ste-Catherine Est ?

R 327 Ste-Catherine est.....

Q Oui

R .....

Q Chez Rioux, à côté de chez Ritz ?

R Oui, je suis allé déjà là .

Q 257 Ste-Catherine Est, chez Bercovitch.?

R C'était un magasin.

Q Au-dessus de chez Joly, le tailleur ?

R Oui, je suis allé déjà.

Q C'est un bookie ?

Archives de la Ville de Montréal

PAR LA COUR:

Q Vous êtes allé plusieurs fois ?

R Peut-être sept, huit fois, six fois.

Q Passiez-vous votre temps à faire des causes ?

R Lorsqu'on nous en donnait.

Q Et c'était votre occupation principale ?

R Oui

Q Vous ne restiez pas une semaine sans rien faire ?

R Non

Q Vous en faisiez à tous les jours ?

R A toutes les semaines, on en avait à faire, on faisait des enquêtes: un jouait aux cartes, l'autre à la barbotte.

Q Si vous découvriez que ça jouait ?

R On faisait une cause.

Q Immédiatement ?

R Oui.

M.PLANTE:

Q Est-ce que vous alliez seulement aux endroits que l'on vous indiquait ?

R Oui.

Archives de la Ville de Montréal

Q Seulement cela. Etiez-vous autorisé à circuler en ville et en découvrir d'autres ?

R On ne nous l'a jamais demandé.

Q Est-ce qu'on vous a jamais demandé d'arrêter des patrons, des boss ?

R Non monsieur. Franchement on ne me l'a jamais demandé.

Q Savez-vous si les maisons de paris étaient reliées à un service qui leur donnait l'information ?

R Non, je ne le savais pas.

Q Vous ne saviez pas cela ?

R Non monsieur.

PAR LA COUR:

Q Le savez-vous maintenant, que cela existait ?

R Par les journaux, j'ai su que cela existait.

ME. FLAITE:

Q Vous avez parié souvent dans les maisons de paris?

R Chaque fois, lorsque l'occasion se présentait de faire une cause.

Q Avez-vous déjà vu des employés donner des indications sur les tableaux ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui monsieur.

Q Les avez-vous déjà vus avec un écouteur sur la tête ?

R Oui monsieur

Q Ne vous êtes-vous jamais demandé ce qu'ils écoutaient ? C'était la radio ?

R Non, c'était pas la radio.

Q Qu'est-ce qu'ils écoutaient ?

R Ils recevaient des appels téléphoniques.

PAR LA COUR:

Q Des appels pourquoi ?

R Au sujet des courses.

Q Ils donnaient des rapports ?

R Je sais qu'ils donnaient le nom de la piste. Ils griffonnaient.

Q Qu'est-ce qu'ils griffonnaient ?

R Des noms de chevaux. Je me dépêchais de prendre mon billet.

Q Vous avez été deux ans et demi ?

R Je n'ai jamais poussé cela....

Archives de la Ville de Montréal

Q Vous avez passé deux ans et demi à faire des causes ?

R Je comprends que je n'ai pas été longtemps.

Q Qu'est-ce que ça veut dire: Straight place ?

R Je ne connaissais que la place.

Q Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous ne savez pas ce que cela veut dire ?

R Non, je m'y intéressais pas.

Q Quand on est deux ans et demi à faire du jeu pour l'arrêter, non pas d'une façon criminelle, mais normale, vous deviez savoir ce que cela veut dire ?

R Je sais que c'est en place. Je ne sais pas ce que cela veut dire.

Q Est-ce que cela ne correspond pas aux chiffres pour les prix payés ?

R Non

Q Vous ne vous souvenez pas ?

R Non

Q Savez-vous cependant si, ce que l'on écrivait sur le tableau, savez-vous cependant si cela était dans le rapport concernant la cause à être faite ?

Archives de la Ville de Montréal

R Oui, parce qu'elle mentionnait la pièce.

Q Savez-vous d'où venait ces rapports là ?

R Je ne peux pas dire d'où cela venait.

Q Est-ce que les bookies avaient le même système pour avoir les rapports au fur et à mesure que cela procédait ?

R Pas à tous les endroits.

Q Est-ce qu'il y en avait plusieurs qui avaient le même système ?

R Il y en avait quelques-uns qui en avaient.

Q Savez-vous d'où cela venait ?

R Je ne pourrais pas dire.

Q Pensez-vous qu'il n'y avait pas de téléphone qui communiquait pour chaque course courue aux Etats-Unis ou au Canada ?

R Je ne pourrais pas dire.

Q Saviez-vous qu'il y avait un central qui transportait ces rapports à chaque bookie qui voulait payer ?

R Non

LE PLAIDEUR:

Q Est-ce que vous êtes capable de mentionner un bookie qui n'avait pas le service ?

Archives de la Ville de Montréal

R En autant que je me souvienne, le temps où je suis allé faire des causes, je ne souviens avoir vu des gens écrire sur les tableaux avec rien sur les oreilles. Ils n'avaient pas d'écouteurs sur les oreilles. Ca ne veut pas dire qu'il n 'y en avait pas, je ne les ai pas vus.

Q Où cela ?

PAR LA COUR:

Q A quoi cela servait, la saisie d'un écouteur ?

R Pour prouver à la Cour.

Q Vous êtes allé dans le bureau plusieurs fois où il y a des téléphonistes dans l'entrée; à la police, vous avez cela, une téléphoniste à l'entrée, avec un écouteur ?

R Oui

Q Pourriez-vous faire une cause de paris contre ces petites filles qui ont un écouteur sur les oreilles ?

R Non

Q Cela ne prouve rien ?

R On apportait cela comme preuve à l'appui .

Archives de la Ville de Montréal

Q Cela, c'était la preuve ?

R C'était la preuve avec les feuilles sur le mur.

Q Qu'est-ce que les feuilles marquaient ?

R Les rapports des courses.

Q Des chiffres ?

R Il y avait des chiffres et le nom des chevaux.

Q A quoi servait l'écouteur ?

R Il devait servir à recevoir quelque chose.... ou.....je ne sais pas.

Q Ce n'est pas la même chambre ?

R Je ne sais pas, je n'ai jamais su.

Q Je connais bien des gens qui ont des écouteurs dans les bureaux ou les employés ont des écouteurs, qui ne tiennent pas de bookie. Alors, vous ne savez pas à quoi cela servait ?

R Cela sert à recevoir des paroles de quelqu'un au bout de l'autre fil. Mais de quoi, je ne savais pas.

ME. PLANTE:

Q en 1943, est-ce qu'on vous a donné des instructions sur la façon de procéder sur le genre de preuve qui était nécessaire ?

R Non, On m'a dit cependant placez-vous avec un partenaire.

Archives de la Ville de Montréal

Q Vous étiez satisfait comme cela ?

R Oui

Q Quel officier avez-vous eu après Carpentér ?

R Le lieutenant O'Neil.

Q Et après le lieutenant O'Neil ?

R Le capitaine Taché.

Q Vous avez travaillé sous le capitaine Taché ?

R Oui, quelque temps.

Q Etes-vous parti à peu près dans le temps du meurtre de Harry Davis ?

R Je sais que j'ai été transféré le 3 juillet 1946. Je ne me souviens pas de la date du meurtre de Harry Davis.

Q Est-ce qu'on vous a donné des cours, est-ce que quelqu'un vous a donné des cours à partir de l'arrivée de Taché ?

R Oui.

Q Est-ce que vous en aviez reçus avant cela ?

R Pas à ma connaissance. Quelques observations verbales.

ME .DELVERT: CONTRE-INTERROGE:

Q Qu'est-ce qu'on vous a enseigné à ces cours là ?

Archives de la Ville de Montréal

R Comment s'y prendre pour faire une cause de bookie, en autant que je me souvienne; d'emporter tous les objets qui auraient pu servir dans un bookie, les tableaux, les feuilles, les téléphones ainsi que les écouteurs pour montrer aux juges.

Q Dans les maisons de prostitution ?

R Je n'ai jamais travaillé là-dedans.

Q Vous avez suivi des cours ?

R Je n'ai pas suivi de cours sur les maisons de prostitution. Je ne travaillais pas là-dedans.

Q Vous avez suivi des cours seulement sur des maisons de paris ?

R Une fois ou deux fois, en autant que je me souvienne.

Q Combien de fois ?

R Deux fois

Q Vous êtes allé aux cours deux fois ?

R Oui, en autant que je me souvienne .

Q Vous n'avez pas suivi les cours comme cela.

R C'était au début, lorsque monsieur Plante est arrivé.

Q Quand était-ce, cela ?

R Je ne pourrais pas vous dire la date.

Q A peu près ? Est-ce que c'était en hiver ou en été ?

Archives de la Ville de Montréal

R Je ne pourrais pas vous dire. Ce n'était pas en été, c'est en hiver, je crois. C'est cela.

Q Savez-vous si c'était en 1945 ou en 1946 ? est-ce que c'était avant la fin de l'ahnée, avant le Jour de l'An, avant Noel ou à peu près ?

LE TEMOIN:

En 1946 ?

Q En hiver ?

R Oui monsieur

Q C'est là que vous avez assisté aux deux cours, à deux cours seulement ?

R Oui

Q Combien de temps durait ce cours-là ?

R Cela a peut -être duré une demi-heure, trois quarts d'heure.

Q A ce moment là qui était le lieutenant en charge de la moralité ?

R Le capitaine Taché

Q Vous avez quitté l'escouade de la moralité vers le 3 juillet 1946, vous avez dit ?

R Oui monsieur

Q Où êtes-vous allé ?

Archives de la Ville de Montréal

R J'ai été transféré au poste No.1.

Q Dans quelle partie ?

R Ici, sur le centre.

Q Quel était votre ouvrage ?

R Faire le poste la nuit.

Q Vous avez commencé à quelle date dans l'escouade de la moralité ?

R Le 27 mai 1943.

ET LE TEMOIN NE DIT PLUS.

Je soussigné, sténographe judiciaire, déclare et certifie que les feuillets qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la déposition donnée par le témoin ci-dessus; le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé:

ALICE GRANDMAISON
Sténographe judiciaire.

Archives de la Ville de Montréal

1951-25
Enquête Caron

Archives de la Ville de Montréal